FAQ — Défi des générations

1. **Jusqu'à quelle date est-ce possible de collecter des fonds pour le défi?**

Vous pouvez amasser des dons jusqu'au 23 septembre 2023.

2. **Y a-t-il une date limite pour s'inscrire?**

Non. Comme l'édition 2023 se termine le 23 septembre, nous vous encourageons à amorcer votre collecte de fonds dès que possible et à allouer un minimum de 4 semaines entre votre inscription et la réalisation de votre défi.

3. **Quels sont les critères pour être admissible à un reçu de don?**

Tout don de 20 $ et plus est admissible à un reçu de don.
Les dons anonymes ne sont pas admissibles à un reçu de don.

4. **Est-ce possible de faire des dons autrement que par carte bancaire?**

Oui, vous pouvez envoyer des dons en espèces ou par chèque au Bureau de la Fondation du CHUM en mentionnant ces éléments :

- Nom du défi
- Nom de l'équipe (s'il y a lieu)
- Nom du·de la participant·e (s'il y a lieu)
- Votre nom complet ou nom de compagnie
- Adresse postale

  Fondation du CHUM
  465, rue McGill, bureau 800
  Montréal (Québec) H2Y 2H1

5. **Est-ce possible de réaliser un défi seul·e ou est-ce obligatoire de le faire en équipe?**

Vous êtes libre de faire votre défi seul·e ou en équipe.

6. **Est-ce possible de faire partie de plusieurs équipes en même temps?**

Non, il n'est pas possible de faire partie de plus d'une équipe sur la plateforme.

7. **Est-ce que tous les membres d'une même équipe doivent réaliser le même défi?**

Non, chaque membre d'une équipe peut relever un défi différent s'il le souhaite.

8. **Est-ce obligatoire de relever un défi sportif?**

Non, toutes sortes de défis sont possibles. Cliquez ici afin de découvrir des idées de défi pour vous inspirer : https://fr.surveymonkey.com/r/9YG5738

9. **Est-ce que mon défi doit se dérouler sur plusieurs semaines ou peut-il avoir lieu à une date fixe?**

Il est tout à fait possible d'organiser un défi à date fixe. Nous recommandons toutefois que vous choisissiez la date de manière à avoir un minimum de 4 semaines de collecte de fonds avant sa tenue.

10. **Y a-t-il un montant minimal de don à récolter?**

Non, il n'y a pas de minimum requis. Nous vous conseillons de vous fixer un montant qui vous semble réaliste, tout en représentant une part de défi.

11. **Doit-on être majeur pour participer?**

Non, les personnes de 0 à 99 ans sont admissibles. Certaines conditions peuvent s'appliquer dans le cas où votre défi est soumis à un règlement spécifique émis par une autre entreprise (par exemple : les personnes désirant sauter en parachute devront se conformer aux règles en vigueur chez le fournisseur).

12. **Où iront les dons?**

Votre générosité change et sauve des vies.

- Vous avez un impact concret sur l'accès des patient·e·s à des soins toujours plus avancés et à la fine pointe de la technologie.
- Vous contribuez au financement des nombreux projets de recherche prometteurs et innovants au CHUM.
- Vous faites une réelle différence pour la santé des générations présentes et futures.

13. **Y a-t-il des frais d'inscription pour participer au Défi des générations?**

L'inscription au Défi est gratuite et inclut l'accès à une plateforme de collecte de dons personnalisable. La Fondation du CHUM ne couvre pas les frais inhérents à la réalisation de votre défi si celui-ci engendre des coûts (par exemple : inscription à un cours de yoga, etc.).

FAQ — EMPLOYÉ·E·S DU CHUM

1. **Quels sont les critères pour être admissible à diriger 50 % des dons amassés vers un fonds dédié du CHUM?**
    a. Le chef d'équipe doit être un·e employé·e du CHUM
    b. L'équipe doit être composée d'au minimum 4 employé·e·s

2. **Est-ce possible de diriger 50 % de nos dons vers plus d'un fonds dédié?**

Non; un seul fonds dédié par équipe pourra recevoir 50 % des dons. Celui-ci doit être mentionné par le·la chef d'équipe lors de son inscription.

Pour toute question concernant le Défi des générations ou sa plateforme en ligne de dons, contactez-nous par courriel à evenement@fondationduchum.com